



Commission des
services financiers
de l'Ontario

5160, rue Yonge, boîte 85
Toronto (Ontario) M2N 6L9

Division de la
délivrance des permis
et de la surveillance
des pratiques de
l'industrie

DÉPÔT D'UNE PLAINTÉ CONCERNANT DES ACTIVITÉS DE COURTAGE HYPOTHÉCAIRE

Afin de faciliter l'examen de votre plainte, veuillez remplir le formulaire et **prendre soin de joindre la réponse écrite de la maison de courtage ou de l'administrateur d'hypothèques** et de communiquer les renseignements et faits utiles à l'appui de votre plainte. Vous pouvez joindre une lettre et d'autres documents connexes. Veuillez transmettre le formulaire par la poste ou par télécopieur, au 416 590-8480, à l'attention du responsable de l'enregistrement des plaintes.

Loi sur les maisons de courtage d'hypothèques, les prêteurs hypothécaires et les administrateurs d'hypothèques

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Nom de famille	Prénom	Second prénom	
Adresse municipale		App. ou unité	
Ville	Province	Code postal	
Numéro de téléphone	Poste	Numéro de télécopieur	Courriel
Moyen de communication préféré			
<input type="checkbox"/> Téléphone <input type="checkbox"/> Courriel <input type="checkbox"/> Lettre			

RENSEIGNEMENTS SUR LA PLAINTÉ

Contre qui portez-vous plainte?
<input type="checkbox"/> Un courtier en hypothèques
<input type="checkbox"/> Un agent en hypothèques
<input type="checkbox"/> Un administrateur d'hypothèques
<input type="checkbox"/> Une maison de courtage d'hypothèques
<input type="checkbox"/> Un prêteur hypothécaire

PERSONNE, MAISON DE COURTAGE OU ADMINISTRATEUR VISÉ PAR LA PLAINTÉ

Nom de la maison de courtage ou de l'administrateur			
Nom de la personne			
Adresse municipale		App. ou unité	
Ville	Province	Code postal	
Numéro de téléphone	Poste	Numéro de télécopieur	Courriel

DÉTAILS DE LA PLAINTE

Date à laquelle vous avez pris connaissance de la situation qui a donné lieu à votre plainte (aaaa-mm-jj) :

Expliquez la nature de votre plainte à l'aide de faits et de documents à l'appui, dans la mesure du possible.
Joignez une feuille au besoin.

Feuilles supplémentaires jointes

Veillez donner le nom et les coordonnées de la personne avec qui vous avez tenté de régler la question.

Nom

Numéro de téléphone

Poste

Expliquez brièvement ce que vous avez fait jusqu'ici pour régler la question.

Feuilles supplémentaires jointes

RÉPONSE DE LA MAISON DE COURTAGE OU DE L'ADMINISTRATEUR D'HYPOTHÈQUES

La maison de courtage ou l'administrateur d'hypothèques doit fournir une réponse écrite à votre plainte conformément au paragraphe 9 (1) du Règlement de l'Ontario 188/08 et au paragraphe 8 (1) du Règlement de l'Ontario 189/08.

J'ai joint la réponse écrite de la maison de courtage ou de l'administrateur d'hypothèques.

Je **N'AI PAS** joint la réponse écrite de la maison de courtage ou de l'administrateur d'hypothèques.

Si vous N'AVEZ PAS fourni la réponse écrite, expliquez pourquoi.

Feuilles supplémentaires jointes

POURSUITE

Avez-vous engagé une poursuite? Oui Non
Dans l'affirmative, veuillez fournir des détails.

Feuilles supplémentaires jointes

AVIS ET AUTORISATION

En vertu de l'alinéa 3 a) de la *Loi de 1997 sur la Commission des services financiers de l'Ontario*, L.O. 1997, chapitre 28, la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) est autorisée, à titre d'organisme de réglementation des services financiers chargé de protéger l'intérêt du public, à collecter des renseignements personnels. Les renseignements personnels que vous fournissez dans le présent formulaire sont nécessaires à l'examen ou à l'enquête concernant votre plainte.

La CSFO peut avoir à divulguer vos renseignements à des tiers dans le cadre de son examen ou de son enquête. En apposant votre signature ci-dessous, vous autorisez la CSFO à divulguer les renseignements contenus dans le présent formulaire, ainsi que tout renseignement supplémentaire que vous fournissez en rapport avec votre plainte, aux parties suivantes :

1. la maison de courtage d'hypothèques, le courtier en hypothèques, l'agent en hypothèques, le prêteur hypothécaire ou l'administrateur d'hypothèques nommé dans votre plainte;
2. des ministères, des organismes, des conseils ou des commissions du gouvernement;
3. des organismes ou associations d'autoréglementation;
4. des organismes canadiens d'application de la loi.

Si vous avez des questions au sujet de la collecte et de la divulgation de vos renseignements personnels par la CSFO, n'hésitez pas à communiquer avec la personne suivante :

Responsable de l'enregistrement des plaintes
Direction de la réglementation des pratiques de l'industrie
Commission des services financiers de l'Ontario
5160, rue Yonge, 4^e étage, boîte 85
Toronto (Ontario) M2N 6L9
Téléphone : 416 590-7089

Par la présente, j'autorise la Commission des services financiers de l'Ontario à divulguer à la maison de courtage d'hypothèques, au courtier en hypothèques, à l'agent en hypothèques, au prêteur hypothécaire ou à l'administrateur d'hypothèques nommé dans ma plainte, à des ministères, des organismes, des conseils ou des commissions du gouvernement, à des organismes ou des associations d'autoréglementation ainsi qu'à des organismes canadiens d'application de la loi les renseignements que j'ai fournis au sujet de ma plainte, y compris mes renseignements personnels, et qui sont nécessaires à l'examen ou à l'enquête concernant ma plainte.

Nom (en caractères d'imprimerie S.V.P.)

Signature

Date (aaaa-mm-jj)